



Établissement public du ministère chargé du développement durable

Explications : L'eau douce est prélevée dans la nature. On parle de **captage**. Ils peuvent être de **surface** (rivières, barrages) ou **souterrains** (nappes souterraines, sources). Cette eau captée répond rarement aux critères de **potabilité**. Afin de rendre l'eau potable pour qu'elle puisse être bue sans risque pour la santé, elle est acheminée vers une **usine de traitement**. Les virus et les bactéries sont ainsi éliminés. L'eau rendue potable, est stockée dans le château d'eau puis véhiculée par le **réseau de distribution** vers les habitations. Une fois disponible à notre robinet, elle est utilisée pour toutes les activités quotidiennes. Les eaux usées rejoignent alors les canalisations d'égouts. L'eau arrive à la **station d'épuration** où elle va ainsi être traitée d'une grande partie des déchets qu'elle contient, suite à une succession de traitements. Enfin, elle retourne à la rivière et continue son chemin.

